

A comme Association comme A.R.Q.M comme Amitié

ARQM: avant d'être une association de quartier, en 1996, c'était une « AFFAIRE » de Riverains de la rue Léon Fontaine qui lassés de devoir jouer aux toréadors avec les automobiles ont sorti leurs pots de fleurs sur les trottoirs. (*photo de couverture*)

De ce premier jour les mousquetaires des débuts (pas du tout chenus) sont toujours là : Georges, Jean Claude, Jean Michel, deux Christian, Adriano, auxquels se sont joints rapidement un Gérard et un autre Jean-Claude, et puis surtout plein d'autres amis.

Ce clan masculin n'était cependant pas du tout misogyne, et leur animatrice était Carol qui a quitté le quartier mais à laquelle nous pensons toujours.

Les débuts furent « **artisanaux** : on a fait du porte à porte pour obtenir des signatures à notre pétition protestant vigoureusement contre la mise en double sens de la circulation dans la rue. Ce n'était pas notre habitude de manifester et cela fut un peu dur d'aller sonner chez les gens et de les persuader que nous n'avions pas un couteau entre les dents..., mais on peut dire que presque tout le monde nous a suivi.

C'était le début de notre aventure....

Françoise Denais

La municipalité modifie une deuxième fois le plan de circulation dans le quartier. Un courrier en avise les riverains

VILLE de SARTROUVILLE (78500) REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sartrouville, le 23 Octobre 1995



Objet : Circulation rue de la Constituante

Le Maire

Madame, Monsieur,

La Municipalité a mis au cours de l'été la rue de la Constituante en sens unique pour réaliser une étude sur la circulation de transit à Sartrouville, et en particulier sur le flux de véhicules venant de Maisons-Laffitte et se dirigeant vers Montesson par les quais de Seine. Le nombre de véhicules concernés avait en effet au cours de l'année dernière considérablement augmenté entraînant des nuisances de plus en plus grandes pour les riverains.

Au terme de deux mois d'étude, les conclusions suivantes s'imposent :

La circulation des véhicules en direction de Montesson empruntant les quais de Seine et notamment le boulevard Léon-Blum a diminué de façon significative. En revanche, il est apparu une difficulté particulière pour les automobilistes souhaitant se rendre dans les quartiers du Vieux-Pays et du Plateau.

Pour remédier à cet inconvénient, la solution suivante sera mise en place début novembre :

- Le règlage systématique des feux tricolores sur le carrefour Jean-Jaurès/Berteaux.
- La réouverture partielle de la rue de la Constituante. Les automobilistes pourront l'emprunter jusqu'à la rue Léon-Fontaine qui sera pratiquable dans les deux sens.
- La mise en place d'un stop sur la rue Léon-Fontaine à l'intersection avec l'avenue Jean-Jaurès.
- Une séparation centrale en dur sera installée au milieu des deux voies du quai du Pecq à la hauteur de la rue Léon-Fontaine, empêchant de tourner à gauche, et la rue du Palis mise en sens unique pour préserver la qualité de la vie des riverains du quartier La Vaudoire-Centre Ville.
- Afin de fluidifier la circulation sur l'axe Jaurès/République et de préserver la sécurité des piétons, deux feux tricolores ont été installés, l'un rue Berthelot, l'autre rue Turgot.

Je souhaitais vous informer de ces modifications avant la mise en place du nouveau dispositif.

Il est bien évident que si cette solution est susceptible d'apporter une amélioration des conditions de circulation à Sartrouville, ce n'est pas la panacée. Notre ville rencontre un très grand problème en ce qui concerne les déplacements de transit. Des solutions telles que la déviation de la RD 121 restent bien entendu indispensables et urgentes. La municipalité défendra cet aménagement vital avec la plus grande détermination.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Fond

Maire de Sartrouville

Les riverains réagissent

Monsieur Pierre Fond Maire de Sartrouville

Le 28 Octobre 1995

Monsieur le Maire,

Nous venons de prendre connaissance du nouveau plan de circulation dans le quartier du centre ville.

En tant que riverains de la rue Léon Fontaine, nous nous permettons de vous faire part de nos premières réflexions.

Si ce nouveau plan résout positivement certains problèmes, il fait naître d'autres difficultés.

- 1- Le rétablissement du double sens de circulation sur la totalité de la rue Léon Fontaine va, selon nous, entraîner une augmentation du trafic de transit en provenance de Maisons Laffitte, dans le seul but d'éviter le feu tricolore du carrefour Maurice Berteaux -Jean Jaurès.
- 2- Nous craignons de plus la disparition du stationnement dans notre rue, utilisé à la fois par les riverains et les usagers des équipements du quartier (Poste, banques, commerces, Mairie,...)
- 3- Le carrefour des rues de la Constituante et Léon Fontaine déjà dangereux dans la configuration actuelle, risque de le devenir davantage avec le nouveau plan de circulation. Notamment, les véhicules venant de Maisons Laffitte et tournant à gauche sans visibilité, seront une source supplémentaire de risques.
- 4- Qu'en est-il de l'objectif précédent de réduire la circulation rue de la Constituante pour assurer la sécurité des élèves fréquentant le LEP Jules Verne?

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons vous rencontrer dans le courant du mois de Novembre 1995, pour faire un premier bilan après la mise en application du nouveau plan de circulation et envisager d'éventuelles améliorations.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Les riverains signataires ci dessous

C'est le début de l'Aventure... Tous ceux qui furent contactés à l'époque ont signé ce courrier

Suite à cette lettre, M. le Maire reçoit le samedi 18 novembre 1995 dans son bureau une délégation de sept riverains.

Il promet des contrôles de police pour faire respecter le code de la route et organise des contacts avec les responsables de la voirie, notamment M. Serge Péchiné, maire adjoint en charge de ce dossier. Ce fut la première d'une longue suite de réunions!



Chaque riverain était invité à disposer sur le trottoir devant son habitation un pot de fleur. Objectif: empêcher que les véhicules en se croisant n'empruntent » le trottoir. Ce samedi 8 juin 1966, toute la rue Léon Fontaine - en partie haute- fut fleurie et les véhicules obligés de circuler exclusivement sur la chaussée.

La presse locale se fait l'écho de la manifestation

QUARTIER DE LA MAIRIE

« Non au double sens dans notre rue! »

Le 2 novembre dernier, la municipalité a mis la rue Léon-Fontaine à double sens afin de limiter le flux de voitures qui empruntaient le quai de Seine pour rejoindre Montesson. Depuis, les résidants manifestent contre le flux des voitures qui, par manque de place, sont obligées de circuler sur le trottoir.

Sans la présence des policiers qui régularisaient la circulation, le trafic dans la rue Léon-Fontaine, ce samedi 8 juin, aurait bien été difficile.

Car depuis le 2 novembre, la municipalité a décidé de mettre en double sens la rue Léon-Fontaine afin de régulariser la circulation sur les quais de Seine vers Montesson. En outre, le nouveau plan de circulation rend plus facile l'accès aux résidants du Vieux-Pays via la rue de la Constituante, la rue Léon-Fontaine et les quais de Seine.

Sculement voilà, pour les résidants de la rue, le flux de voitures a triplé en six mois. Les représentants des riverains, Georges Denais et Jean-Claude Parisot racontent : « En cas de croisement, de nombreux automobilistes n'hésitent pas à emprunter les trottoirs ce qui devient pour nous et nos enfants extrêmement dangereux; sans parler des fréquentes altercations entre les chauffeurs. »

C'est pour cela que ce samedi 8 juin, les riverains ont sorti leurs pots de fleurs pour les



Les représentants des riverains ont informé les automobilistes des problèmes de circulation

mettre sur le trottoir. Ainsi les voitures qui circulaient dans la rue n'ont pas pu emprunter les accotements. Coincés entre les véhicules stationnés et les pots de fleurs, les automobilistes se sont rabattus sur les ordres des policiers venus en nombre pour limiter les bouchons. « Nous ne

sommes pas méchants, soulignent en chœur, les représentants des riverains. Nous voulons simplement améliorer la sécurité dans le quartier. » Pour l'instant, les riverains ont rencontré le maire Pierre Fond pour exprimer leurs suggestions. Un sens interdit avec la mention « sauf riverain » au coin de la rue Léon-Fontaine et celle de la Constituante semble la solution de compromis. A suivre...

M. S

Le Courrier des Yvelines, édition du mercredi 13 juin 1996

Les riverains se constituent en association loi 1901

1831 – Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye. ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER DE LA MAIRIE. Objet: s'intéresser à tout projet dans le quartier et en informer les riverains, se saisir de tout problème collectif, représenter les riverains auprès des pouvoirs publics, mener toute réflexion ou toute action de nature à améliorer la vie dans le quartier. Siège social: 35, rue Léon-Fontaine, 78500 Sartrouville. Date de la déclaration: 3 juin 1996.

Extrait du journal officiel du 3 juillet 1996

STATUTS

ARTICLE 1- Nom de l'association

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour nom: **Association des riverains du quartier de la Mairie**.

ARTICLE 2 - But de l'association

L'association a pour but de :

s'intéresser à tout projet d'aménagement ou de modification des infrastructures dans le quartier et en informer les riverains,

se saisir de tout problème collectif ou de toute difficulté liée au cadre de vie,

représenter les riverains auprès des pouvoirs publics,

et d'une manière générale mener toute réflexion ou toute action de nature à améliorer la vie dans le quartier.

. . ./...

Fait à Sartrouville, le 31 Mai 1996 en trois exemplaires.

Les membres fondateurs:

BLONDEAU Christian DENAIS Georges FALCONNET Christian GANGLOFF Jean-Michel MARQUES Adriano PARISOT Jean-Claude POLLARD Carol

Nouvelles manifestations, trois samedis de suite.

Les riverains du bas de la rue Léon Fontaine se joignent à l'action et fleurissent eux-aussi leur trottoir.



Tandis que les riverains « occupent » les trottoirs, la police interdit la circulation rue Léon Fontaine.

Extraits de la presse locale

SARTROUVILLE > Le plan de circulation contesté par les riverains

Ils l'ont dit avec des fleurs...

E n'ose plus sortir de chez moi, les voitures roulent sur les trottoirs », tonne Georges Harranger, 83 ans, dont plus de soixante passées dans le quartier de l'hôtel de ville.

Comme une partie des riverains rassemblés au sein d'une association, il a participé samedi matin à l'opéra-tion « trottoirs fleuris » rue de la Constituante à Sartrouville. « Nous avons décidé de manifester ainsi notre opposition à un plan de circulation dont la dernière phase a été activée en décembre dernier », explique Gérard Leclere, membre de l'association. « Ce plan est illogique, il renvoie dans une seule rue le trafic supporté jusqu'à présent par trois autres. » Pour manifester leur mécontentement, les Sartrouvillois de la rue de la Constituante ont disposé sur le trottoir des jardinières et des pots de fleurs interdisant toute circulation sur un lieu habituellement emprunté par les voitures.

Si l'association des riverains du quartier de l'hôtel de ville se rend régulièrement à la mairie pour y rencontrer l'élu concerné, rien n'évolue. « Je me demande encore pour quoi ils ont changé quelque chose qui marchait bien », tonne Georges Harranger, qui regrette que le sens unique ne soit plus aujourd'hui qu'un vieux souvenir. « Il ne faut quand



Samedi matin, les riverains de la rue de la Constituante ont manifesté leur mécontentement en disposant des pots de fleurs sur les trottoirs, empêchant ainsi les véhicules de les emprunter comme ils le font d'habitude.

même pas avoir fait beaucoup d'études pour se rendre compte qu'on ne peut pas faire passer deux voitures là où il n'y a de la place que pour une seule. » D'autant que, rue de la Constituante, le stationnement payant a été maintenu par la ville et que par conséquent, pour les automobilistés qui se croisent sur la voie restante, il n'y a pas d'autre ressource que de monter sur le trottoir.

Roberto CRISTOFOLI

Dans cet extrait du Parisien du 16 septembre, le journaliste parle de la rue la Constituante alors qu'il s'agit bien évidemment de la rue Léon Fontaine. Le lecteur aura rectifié de lui-même!

Voici les titres des autres extraits de presse en septembre 1996

MANIFESTATION

Les riverains du quartier de la Mairie en colère

Cette action vise à empêcher les voitures de monter sur les trottoirs

Le Courrier des Yvelines - jeudi 17 septembre 1996 APRES LA MANIFESTATION DES RI-VERAINS LA SEMAINE DERNIERE

Moins de voitures rue Fontaine

Les riverains avaient manifesté pour que le calme revienne dans leur rue qui constitue un raccourci pour accéder au centre ville

Le Parisien - Édition Yvelines - mercredi 23 septembre 1996

MUNICIPALITE/RIVERAINS DE LA MAIRIE

Le bras de fer continue

Les riverains du quartier de la maire à Sartrouville ont manifesté une nouvelle fois samedi 21 septembre, en déposant des pots de fleurs sur les trottoirs de la partie haute de la rue Léon Fontaine.

Le Courrier des Yvelines - jeudi 26 septembre 1996

Automne 1996

Le résultat de l'action: un panneau et quelques plots

Avant cette interdiction de tourner à gauche, des automobilistes pressés, venant de Maisons-Laffitte empruntaient les rues de la Constituante puis Léon Fontaine dans le seul but d'éviter le feu tricolore du carrefour Maurice Berteaux—Jean Jaurès (D308/D121).





Avant la pose de plots dans cette voie devenue à double sens, les véhicules, n'ayant pas la place pour se croiser sur la chaussée, circulaient sur les trottoirs. Automne 1996

Le résultat de l'action: une association de quartier

Au delà de la solution, - partielle - d'un problème ponctuel, l'action des riverains s'est accompagnée de la création d'une association de quartier, toujours active douze ans après!

